

Conseil Communal
Séance du 11 août 2016

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et ~~REYTER R.~~, Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,
~~LEYDER O.~~ et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

FINANCES

1. Approbation du budget de la Fabrique d'Eglise de Sibret – Exercice 2017.

| Exercice | Fabrique d'Eglise | Intervention communale à l'ordinaire | Intervention communale à l'extraordinaire |
|----------|-------------------|--------------------------------------|---|
| 2017 | Sibret | 10.393,85 € | 0 € |

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ce budget.

2. Affectation des subsides pour l'exercice 2016 : modification.

La modification porte sur l'article 879/332-02, à savoir 1.550,00 euros pour le contrat de rivière de l'Ourthe et 3.316,50 euros pour le contrat de rivière de la Moselle.

| Article budgétaire | Affectations | Montant | Finalité | Justifications |
|--------------------|---------------------------------------|------------|----------|----------------|
| 879/332-02 | Contrat rivière de l'Ourthe + Moselle | 4.866,50 € | FF | DC + RA |

3. Vente de bois - Automne 2016 : approbation du cahier général des charges.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 7 juillet 2016 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009 relatif à l'entrée en vigueur et à l'exécution du décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier a revu et remplacé le cahier général des charges régissant pour la Région et les autres

propriétaires publics les ventes de bois en Région wallonne. Certaines dispositions ont été sensiblement modifiées, d'autres ont subi le toilettage nécessaire à l'adaptation de la nouvelle désignation des fonctionnaires communaux (Directeur général/financier) ou d'une meilleure formulation.

Le Conseil communal adopte le nouveau cahier général des charges en lieu et place de l'ancien utilisé jusqu'ici.

4. Convention de partenariat entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et l'ASBL Les Territoires de la Mémoire pour les années 2016 à 2020 : approbation.

Le Conseil communal reconduit la convention de partenariat entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et l'ASBL Les Territoires de la Mémoire, dont l'objet social est de sensibiliser aux dangers du racisme, de la xénophobie et de la résurgence des idées qui menacent nos libertés, de faire prendre conscience des excès auxquels peuvent aboutir les exclusions, de favoriser un consensus démocratique et la construction d'une société juste, progressiste et fraternelle, au travers d'activités et d'outils pour résister aux idées qui menacent nos libertés.

La Commune s'engage à être en adéquation avec l'objet du réseau Territoire de Mémoire et à verser 0,025 euros/habitant/an pendant 5 ans (pour les années 2016 à 2020).

TRAVAUX

5. Extension de la salle PISQ de Lescheret : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Les membres du comité de village « L'Escole » de Lescheret ont émis le souhait que la cuisine de la salle PISQ soit agrandie afin d'être plus fonctionnelle lors des différentes activités qu'ils organisent dans le village.

Le projet d'agrandissement de la cuisine de la salle de Lescheret est une construction traditionnelle incluant le gros œuvre, la charpente et la toiture, la menuiserie extérieure, les extensions électricité et sanitaires, la menuiserie intérieure, les revêtements sol et murs ainsi que les abords immédiats.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 47.316,60 euros TVAC.

Le marché sera passé par procédure négociée sans règle de publicité.

6. Remplacement de la clôture périphérique à diverses plaines de jeux de la Commune ainsi que le placement d'une clôture pour la nouvelle propriété à l'école de Sibret et le service des travaux : décision de principe et fixation des conditions du marché.

En raison de leur vétusté, de leur forte dégradation ou étant donné que plus aucune clôture n'existe actuellement à telle ou telle plaine de jeux et pour des raisons de sécurité avant tout, le Conseil communal approuve le projet relatif au démontage complet des clôtures existantes (treillis, poteaux, béton de pose, portillons) et à la pose d'une nouvelle clôture rigide et/ou d'un portillon métallique.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 151.838,06 euros TVAC.

Le marché sera passé par adjudication.

CIMETIERES

7. Règlement de police sur les cimetières : approbation.

Le Conseil communal approuve la mise à jour du nouveau règlement de police sur les cimetières, qui tient compte du décret du 6 mars 2009 relatif aux funérailles et sépultures ainsi que, plus particulièrement, de la mise en œuvre de cavurnes, devenue une pratique récente dans les cimetières de la Commune de Vaux-sur-Sûre et dont il est opportun de conserver une ligne de conduite, une homogénéité, au niveau de l'aménagement en surface desdites cavurnes.

LOGEMENT

8. Inventaire des logements publics en Wallonie – Parc locatif public pour la Commune de Vaux-sur-Sûre : approbation.

Dans le cadre d'un inventaire des logements publics en Wallonie, la Commune est invitée par le SPW, Département du Logement, Direction des subventions aux organismes publics et privés, à approuver le tableau relatif à un recensement précis et complet du parc locatif public, par commune, afin que l'état de la situation soit le plus conforme possible à la réalité, sachant que ces chiffres pourront influencer les futurs ancrages, mais également les sanctions prévues aux articles 188 et 190 du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable. Soit 12 logements sans les ILA (3) et le logement d'insertion (1).

MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE

9. Arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif aux routes de la Région wallonne n°s N85 et N848 (Signalisation et limitation de vitesse au rond-point du Poteau de Morhet) : avis.

Le Conseil communal émet un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel, transmis par la Direction des routes du Luxembourg, portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif aux routes de la Région wallonne n°s N85 et N848 et régularisant la signalisation et les limitations de vitesse au rond-point du Poteau de Morhet (interdiction de circuler à une vitesse supérieure à 70 km/h à l'approche du giratoire).

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

10. Programme fédéral de coopération internationale communale : ratification du protocole de collaboration avec le Bénin – Phase 2017 – 2021.

La Commune de Vaux-sur-Sûre a acté sa volonté de jouer un rôle actif dans le domaine de la coopération au développement, notamment dans le cadre du programme fédéral belge de coopération internationale communale, et plus particulièrement avec la Commune de Zagnanado au Bénin d'où nous revenons d'une mission communale de 7 jours.

Dès lors le Conseil communal ratifie le protocole de collaboration portant sur des principes tels que l'égalité, la solidarité, la réciprocité, la subsidiarité, la bonne gouvernance, la précaution, la prévention, la réversibilité, le partenariat, la participation, la formation, la transversalité, l'articulation entre les territoires et dans le temps, la transparence, l'information, l'évaluation et la capitalisation dont les domaines d'action sont :

- Renforcement et maîtrise de l'état civil;
- Maîtrise du territoire communal;
- Mobilisation des ressources endogènes;
- Organisation de l'administration et gestion des ressources humaines;
- Développement et promotion de l'économie locale;
- Participation citoyenne.

En plus d'un dossier actuellement introduit à l'administration du WBI, la commune envisagera dans les mois qui viennent d'intervenir financièrement dans la mise sur pied de mini-dossiers tels que l'aide à des groupements de femmes; l'aide à des ASBL de soutien aux jeunes filles « abandonnées »; ... Une somme de 5000 € sera prévue à une prochaine MB pour couvrir ces mini-projets à travailler. Topo de la mission via Angélique Créer, coordinatrice.

DIVERS

11. Motion demandant à bpost de garantir les services prévus dans son contrat de gestion et indispensables dans le contexte de la ruralité : adoption.

En tant que défenseur des services publics en zone rurale, le Conseil communal est invité à soutenir la motion adoptée par le Conseil provincial du Luxembourg lors de sa réunion du 29 avril 2016, demandant à bpost de garantir les services prévus dans son contrat de gestion et jugés indispensables dans le contexte de la ruralité, à savoir le rôle social du facteur, le service « SVP FACTEUR » et sa collaboration avec les CPAS, l'accessibilité des distributeurs de billets dans certaines Communes de la Province, les plages horaires d'ouverture des bureaux, etc.

12. Approbation du contrat de supracommunalité entre les Communes et la Province de Luxembourg.

La Conférence Luxembourgeoise des Elus qui s'est réunie dernièrement en séance plénière, a confirmé à cette occasion son intention d'être le lieu privilégié d'une concertation entre les Communes et la Province en vue de définir et de construire ensemble une supracommunalité adaptée à notre territoire et a dès lors adopté le contrat de supracommunalité.

Dans un souci de transparence, chaque Commune de la Province est invitée à approuver ce document qui vise, en vue de la liquidation du solde de vingt pourcent de la Province de Luxembourg au Fonds des Provinces wallonnes, à préciser d'une part, la prise en charge provinciale des nouvelles dépenses occasionnées par la mise en place de la Zone de Secours unique du Luxembourg et d'autre part, les actions additionnelles de supracommunalité consacrées par la Province.

HUIS CLOS

La séance est levée.